



Je souhaite bénéficier d'une boîte aux lettres à la maison des associations

Les associations chambériennes peuvent demander la mise à disposition d'une boîte aux lettres à la maison des associations, en tant que siège social ou adresse de gestion.

Qui peut demander ?

- Les associations pouvant prouver un an de domiciliation à Chambéry (récépissé de déclaration en préfecture faisant foi)
- Et qui sont inscrites et à jour dans le fichier municipal
 - o Les démarches peuvent être effectuées sur la plateforme Simpl'ici

Comment faire ?

L'association fait une demande par écrit, à l'attention de la direction du service vie associative, en spécifiant si la demande concerne :

- Le siège social (adresse de l'association)
- Ou une adresse de gestion (l'association est domiciliée ailleurs et ne souhaite qu'une boîte aux lettres pour faciliter la récupération du courrier)
- En explicitant le besoin

Où envoyer la demande ?

<https://formulaires.simplifici.chambery.fr/je-suis-une-association/je-contacte-le-service-vie-associative/?cancelurl=https://simplifici.chambery.fr/>

Par courrier postal :

Service Vie associative - Ville de Chambéry BP 11105 - 73011 Chambéry CEDEX

Et après ?

La décision est prise en concertation entre le·la chef·fe de service Vie associative, et les élu·es chargé·es de la vie associative.

L'association sera informée de la décision par mail ou courrier, selon le canal d'arrivée de la demande.

Pour les décisions favorables un rendez-vous sera donné à l'association pour la remise des clefs de la boîte aux lettres, et il sera demandé la déclaration en Préfecture (pour le changement d'adresse du siège social).

Je souhaite bénéficier d'un placard à la MDA

Les associations chambériennes peuvent demander la mise à disposition de placards à la maison des associations.

Qui peut demander ?

- Les associations pouvant prouver un an de domiciliation à Chambéry (récépissé de déclaration en préfecture faisant foi)
- Et qui sont inscrites et à jour dans le fichier municipal
 - o Les démarches peuvent être effectuées sur la plateforme Simpl'ici

Comment faire ?

L'association fait une demande par écrit à l'attention de la direction du service vie associative, en spécifiant l'utilisation prévue :

- Nombre de placards souhaités
- Nature du matériel stocké
- Description du besoin
- Localisation du placard :
 - o En sous-sol, accessible librement pendant les horaires d'ouverture de la MDA – payant selon tarifs votés annuellement
 - o Dans une salle, accessible selon disponibilités de la salle - gratuit

Où envoyer la demande ?

<https://formulaires.simplifici.chambery.fr/je-suis-une-association/je-contacte-le-service-vie-associative/?cancelurl=https://simplifici.chambery.fr/>

Par courrier postal :

Service Vie associative - Ville de Chambéry BP 11105 - 73011 Chambéry CEDEX

Et après ?

La décision est prise en concertation entre le·la chef·fe de service Vie associative, et les élu·es chargé·es de la vie associative.

L'association sera informée de la décision par mail ou courrier, selon le canal d'arrivée de la demande.

Pour les décisions favorables un rendez-vous sera donné à l'association pour la remise des clefs.

Je souhaite bénéficier d'un local permanent / d'une cave

La Ville de Chambéry possède des locaux qu'elle peut, sous conditions, mettre à disposition aux associations.

Ces locaux peuvent être attribués à titre privatif, ou être mutualisés avec d'autres acteurs associatifs.

De même, selon disponibilités le service vie associative peut mettre des caves à disposition. Elles sont accessibles pendant les horaires d'ouverture du bâtiment.

Modalités

Les mises à disposition font l'objet d'une convention foncière stipulant les conditions et la durée.

Les tarifs de la location sont votés annuellement en Conseil Municipal. Vous pouvez trouver les délibérations sur chambery.fr (mairie → conseils municipaux ; effectuer une recherche avec le mot-clef "tarifs").

Les demandes sont instruites par le comité d'attribution des locaux associatifs (composé des élu.es et des technicien.nes référent.es de la thématique concernée), qui se réunit 3 fois dans l'année.

Comment faire ?

- Pour que votre demande soit instruite, il faut que votre association soit inscrite et à jour dans le fichier municipal
 - o Les démarches peuvent être effectuées sur la plateforme Simpl'ici

La demande doit être faite par écrit, adressée à Monsieur le Maire

Vous trouverez en annexe une demande type, qui contient tous les éléments nécessaires.

Et après ?

Les services de la Ville pourront prendre contact avec votre association pour compléter le dossier si nécessaire.

Si votre dossier est complet, vous recevrez un accusé de réception indiquant la date du prochain comité d'attribution lors duquel votre dossier sera traité.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service vie associative. Un formulaire de contact est disponible sur la plateforme Simpl'ici, ou vous pouvez appeler le 04 79 33 95 50.

ANNEXE

NOM DE L'ASSOCIATION

Nom court ou acronyme, si existant

Adresse

Code postal

Ville

Monsieur le Maire de Chambéry

Hôtel de ville - BP 11105

73011 Chambéry cedex

À Chambéry, le vendredi 8 avril 2022.

Objet : demande d'attribution d'un local associatif à titre permanent / d'une cave à la maison des associations

Monsieur le Maire,

Nous sollicitons de votre bienveillance la mise à disposition d'un local...

Détailler la demande avec les éléments suivants :

- Type de local souhaité (ex. : bureau, lieu de stockage, etc.)
- Superficie souhaitée
- Localisation souhaitée (quartier, bâtiment, etc.)
- Affectation du local (travail, stockage, activités, etc. : spécifier si le local sera ouvert au public)
- Projets de développement prévus grâce à ce local (embauche d'un-e salarié-e, nouvelles activités, accompagnement du développement de l'association, etc.)
- Dans le cas d'un espace mutualisé, des informations sur la gestion du local (horaires prévisionnels d'occupation, etc.)
- Toute autre information permettant de faciliter l'instruction du dossier

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Prénom, NOM

Qualité

Dûment autorisé par l'association

Signature